

# Compte-rendu du conseil municipal du 04/04/2019

**Présents** : F. LEROY, M. ISABEL, , M. MONBEL, S. ANNE, N. CRIAUD, M. ADRIEN, G BAILLEUL, V. PAUL, E. TROLONG

**Représenté** : J. BASNIER (pouvoir donné à M. ISABEL), P-E PHILIBERT (pouvoir donné à M. ADRIEN), M. PILATTE (pouvoir donné à E. TROLONG)

**Absents** : M. BRULETTI, F. LALOUX (excusé)

## 1 Nomination du secrétaire de séance

Madame Stéphanie ANNE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire explique qu'après l'envoi des convocations pour la séance du Conseil Municipal de ce jour, la Mairie a reçu un mail de Monsieur Jacques LELANDAIS.

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Calvados nous explique que le projet de révision des statuts pose de nombreuses interrogations aux élus locaux dans le contexte actuel de la loi Ferrand et des échéances électorales de l'année prochaine. C'est pourquoi, il nous propose d'attendre avant de délibérer sur cette modification de leurs statuts.

Un courrier de Monsieur Jean-Léonce DUPONT est venu confirmer cette requête.

Aussi, il paraît judicieux de ne pas délibérer aujourd'hui sur la modification des statuts du SDEC est de retirer ce point de l'ordre du jour.

Il est demandé aux Conseillers de rajouter à l'ordre du jour un point concernant l'assurance Multirisque et Responsabilité Civile des Elus. Monsieur Guy BAILEUL demande à ce que le budget gîte soit distribué à tous les Conseillers. Et de parler en question diverses de la convention proposée par Isigny-Omaha Intercom concernant la mise à disposition des locaux de l'ancienne école.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre de jour.*

Madame le Maire précise que Madame Kergresse, receveur municipal de la Trésorerie d'Isigny-Sur-Mer étant présente à la séance du Conseil, la chronologie des ordres du jour est modifiée afin de lui permettre de n'assister qu'aux points relatifs au budget.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre de jour.*

## 2 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26/02/2019 est adopté, *à l'unanimité.*

### 3. Vote du Compte Administratif 2018

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de M. Marcel ISABEL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Il donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### Section Fonctionnement

.résultats reportés de clôture 2017	68 674.50 €
.dépenses de l'exercice	224 901.93 €
.recettes de l'exercice	259 853.40 €
.résultat de l'exercice	34 951.47 €
.résultat de clôture 2018	103 625.97 €

#### Section Investissement :

.résultats de clôture 2017	129 165.11 €
.dépenses de l'exercice	31 564.19 €
.recettes de l'exercice	3 597.73 €
.résultat de l'exercice	- 27 966.46 €
.résultat de clôture 2018	101 198.65 €

#### Restes à réaliser

.solde	9852.52 €
--------	-----------

De plus, certaines dépenses engagées en 2018 seront payées sur l'exercice 2019 pour un montant de 9852.52 € à inscrire en reste à réaliser. Ce montant correspond pour l'essentiel au solde restant à payer sur les travaux d'adressage et de numérotation des rues, ainsi que l'acquisition du columbarium pour le cimetière . Si l'on soustrait au résultat de clôture de la section d'investissement le montant net des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de financement de 91 346.13 €.

Ainsi, l'excédent net de fonctionnement de 103 625.97 € et l'excédent net d'investissement de 101 198.65 € pourra être reporté en totalité sur le budget 2019.

Le conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Marcel ISABEL, 1<sup>er</sup> adjoint, par 11 voix pour, 0 abstention(s), 0 voix contre, approuve le Compte administratif 2018.*

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Marcel ISABEL, 1<sup>er</sup> adjoint, par 11 voix pour, 0 abstention(s), 0 voix contre, décide d'affecter ce résultat comme suit :*

#### *En section Investissement de l'exercice 2019*

.au compte 001 (recettes)	101 198.65 €
---------------------------	--------------

#### *En section Fonctionnement de l'exercice 2019*

.le solde au compte 002 (résultat reporté)	103 625.97 €
--	--------------

#### 4. Approbation du Compte de Gestion 2018

Madame le Maire présente les dépenses de fonctionnement. Madame Kergresse explique en détail les dépenses de fonctionnement. Il est fait de même pour les dépenses et recettes d'investissement. Pour CROUAY, les indicateurs de bonne gestion sont :

- Des charges structurelles de 71 % . Ce ratio doit être inférieur à 80% (la moyenne se situant entre 55 et 70%).
- Une capacité nette d'autofinancement nette positive de 27 956 € et une capacité brute d'autofinancement de 34 951 € bien supérieure au remboursement de l'emprunt qui est égal à 6 995 €.
- Une capacité d'emprunt qui ne dépasse pas le double des recettes réelles puisque pour CROUAY, les recettes réelles sont d'environ 250 000 €, le double de ces recettes est égale à 500 000 € et l'endettement est de 29 597 €.

En ce qui concerne l'indicateur de trésorerie, la ligne de trésorerie doit représenter au moins 4 mois de recettes réelles. Pour Crouay, 4 mois de recettes réelles sont égaux à 250 000 € /12 x 4 soit 83 333 € et la trésorerie est égale à 208 206 € soit l'équivalent de 10 mois de recettes réelles.

Monsieur Bailleul précise que les gîtes ont toujours un souci car le détail des compte pour le service gîte présente un solde déficitaire d'environ 20 000 €.

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil.

**Sous la Présidence de Monsieur Marcel ISABEL, le Conseil Municipal après avoir étudié le Compte de Gestion dressé par M. Patrick BOULY, receveur municipal du 01/01/2018 au 31/07/2018 et par Mme Michèle KERGRESSE du 01/08/2018 au 13/03/2019, receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur par 11 voix pour, 0 abstention(s), 0 voix contre, approuve le Compte de Gestion 2018.**

#### 5. Taux d'imposition 2019

Monsieur Marcel ISABEL explique qu'il s'agit de délibérer pour fixer les taux d'imposition de l'année 2019.

Il est proposé que les taux d'imposition des taxes directes locales restent inchangés pour 2019 par rapport à 2018. Mais après discussion, il est proposé de baisser de 1% les taux d'imposition pour 2019.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition à :*

- **Taxe d'habitation : 5.85 % en 2019**
- **Taxe foncière bâti : 6.57 % en 2019**
- **Taxe foncière non bâti : 13.60 % en 2019**

## 6. Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions de Madame le Maire pour l'année 2019, adopte, *à l'unanimité*, le budget primitif comme suit :

### BUDGET COMMUNE :

#### Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 357 545. 97 €

#### Investissement :

-dépenses : 69 792.52 €

-recettes : 113 242.65 €

## 7. Commissions Isigny-Omaha Intercom

Madame le Maire expose que, à la demande d'Isigny-Omaha Intercom, les titulaires et suppléants pour les commissions intercommunales Finances/Ressources Humaines et Urbanisme et Aménagement du Territoire doivent être soit le Maire soit le 1<sup>er</sup> adjoint.

Il est proposé de nommer aux commissions suivantes :

Commission Finances/Ressources Humaines

- Titulaire : Marcel ISABEL
- Suppléant : Fabienne LEROY

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire

- Titulaire : Fabienne LEROY
- Suppléant : Marcel ISABEL

Monsieur Pierre-Emmanuel Philibert accompagnera Madame Fabienne LEROY aux réunions de la Commission Urbanisme mais sans avoir le droit de voter.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer les membres délégués aux commissions intercommunales d'Isigny-Omaha Intercom comme précédemment cités.*

## 8. Panneau du Mont-Flambé

Monsieur Marcel ISABEL expose que, vu l'emplacement de l'implantation du panneau « Le Mont-Flambé » après visite sur site de Monsieur Mouchel de l'ARD, vu la taille actuelle du panneau situé à côté du château d'eau, un nouveau panneau doit être commandé.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider comment doit être écrit le « Mont-Flambé » pour la taille du panneau soit réduite.

Voici les proposition qui sont faites :

Choix N°1 :

Le Mt-Flambé

Choix N°2 :

Le
Mont
Flambé

Choix N°3 :

Mont-Flambé
-------------

Il sera mis en-dessous « Commune de Crouay ».

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de choisir le panneau du choix N° 1.*

## 9. Assurance Multirisque commune et Responsabilité Civile des élus

Madame le Maire expose que suite à un rendez-vous pris avec Madame TRAN, en charge des contrats d'assurance chez AXA ASSURANCE IARD représenté par SERENOR, il est proposé de souscrire un contrat ayant pour objet de couvrir les élus et salariés de la commune lorsqu'ils utilisent leurs véhicules personnels dans le cadre de missions ponctuelles avec déplacements professionnels. Et dans ce cadre, une responsabilité civile sera garantie pour les dommages causés aux tiers.

La cotisation annuelle proposée par AXA est fixée à 170.16 € hors frais et taxes, soit 250 € frais et taxes inclus, dont une cotisation protection juridique de 0.79 € TTC et une cotisation Défense recours de 13.59 € TTC.

L'échéance principale du contrat est fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et est ensuite reconduit tacitement chaque année à cette date, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 2 mois.

Si le Conseil Municipal autorise la signature de ce contrat, la cotisation pour 2019 sera au prorata de la cotisation annuelle.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le Contrat d'assurance avec AXA ASSURANCE IARD MUTUELLE représenté par SERENOR et à régler annuellement la cotisation.*

## 10. Question diverses

- Le projet de convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école pour l'exercice de l'accueil collectif et animation en faveur des enfants vient d'être reçu pour lecture. Il doit être prochainement présenté en Conseil Communautaire.
- Synthèse de la réunion du SIAEP (Syndicat des eaux des 3 cantons)  
Monsieur Emmanuel TROLONG nous fait part que l'ensemble des membres de la commission du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable présents à la réunion du 26 mars 2019 ont exprimés leur souhait d'une approche globale des projets d'accès au réseau des 11 communes, à la place d'une gestion « au cas par cas ».  
Il a été proposé au Président la mise en place d'une étude permettant d'évaluer à moyen et long terme des futurs raccordements au réseau et éventuellement d'ajuster les ressources financières. L'étude a été adoptée à l'unanimité.

Il convient donc pour notre commune de transmettre dès que possible un courrier au Président du SIAEP faisant état de nos projets, notamment d'habitat : les travaux effectués par le conseil sur le PLU (en vue du PLUi) serviront de support.

- Monsieur Nicolas CRIAUD a demandé où en était la réfection du logement de l'école. La rénovation est en cours et un projet est à l'étude pour ouvrir un commerce de proximité dans l'ancien bureau du maître. Le logement serait loué avec le commerce.
- Un propriétaire terrien de Crouay a souhaité intervenir suite à des courriers qu'il a adressé à la Mairie et aux Conseillers concernant le chemin situé dans les marais. Il alerte la commune sur ses difficultés à accéder à une de ses parcelles et demande qu'un nettoyage/curage du chemin soit effectué.  
Des devis doivent être réalisés et un courrier sera adressé à tous les propriétaires afin qu'ils entretiennent leurs parcelles sur ce-dit chemin.

**Fin de la séance à 22 h 42**

